

Le théâtre indépendant neuchâtelois est vivant, très vivant, mais fragile, très fragile!

Le terme « indépendant » ne doit pas induire en erreur. Les compagnies professionnelles indépendantes ne sont pas ce qu'on appelle des institutions officielles. Elles peuvent paraître « libres », mais en fait elles sont infiniment dépendantes: des bailleurs de fonds (publics et privés), des directrices et directeurs de salle pour la création et les tournées, de la presse... Mais aussi des aléas de la conjoncture économique auxquels les indépendants sont tout particulièrement sensibles.

L'existence d'une scène indépendante est un **tour de force**. Pour qu'une compagnie puisse partager ses spectacles avec le public, elle doit faire preuve de courage, d'abnégation, et d'une incroyable conviction, et ceci dans un paysage où rien n'est garanti à long terme. \$

Mais l'existence d'une scène indépendante (parallèle à la scène institutionnelle à laquelle elle est étroitement liée) est une **chance pour une région**. Elle assure le foisonnement d'un vivier culturel local, qui s'adresse directement au public d'ici. Cet ancrage régional s'accompagne bien sûr d'une légitime ambition de rayonnement vers l'extérieur et sert de base à la diffusion des spectacles en tournée.

Et pourtant... quelques constats:

- Faute de moyens financiers suffisants, le temps de répétition pour un spectacle a, en l'espace de 15 ans, diminué en moyenne de 40%. La part réservée aux spécialistes des corps de métier associés (scénographie, costumes...) s'est amenuisée. Comment dans ces conditions répondre aux légitimes exigences de qualité et d'excellence émises par les autorités (et avant tout par les compagnies elles-mêmes !)?
- La part administrative du travail des compagnies indépendantes a crû dans des proportions très importantes. Souvent ce travail ne peut pas être rétribué.
- En matière d'assurances sociales, la situation des comédiens est alarmante. Le présent est des plus précaires, beaucoup de praticiens du théâtre vivent dans des conditions limite. De très graves incertitudes pèsent sur les retraites...

La préparation de la nouvelle loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles est l'occasion de définir une nouvelle politique en matière de culture et de théâtre. Les indépendants du théâtre neuchâtelois formulent les revendications concrètes suivantes:

1. Augmenter progressivement l'enveloppe financière attribuée aux activités théâtrales
2. Augmenter la capacité administrative du service de la culture (plus de postes)

3. Les lieux subventionnés par le canton doivent assurer dans les créations et les accueils une place significative aux artistes neuchâtelois
4. La création institutionnelle ainsi que les compagnies conventionnées réservent une place significative aux acteurs artistiques et techniques régionaux
5. Repenser le soutien à la diffusion pour permettre de répondre aux critères et exigences des organismes de diffusion tels que notamment Corodis, Pro Helvetia et Label + en augmentant par exemple le temps de jeu, pour favoriser l'accès à ces programmes et en fournissant une enveloppe de soutien indépendante de ces organismes
6. Création de "cartes blanches" pour la recherche artistique, sans obligations de production sous forme par exemple de labo ou de workshop
7. Améliorer la communication et l'information autour des métiers de la culture à Neuchâtel (ex. Capacité et OROSP), y compris pour les disciplines techniques.
8. Reconsidérer le statut des émergents afin d'obtenir du soutien dès la première création et soutenir la création de ces compagnies sur la durée
9. Uniformisation entre villes et canton des formulaires de demande de subvention.

